



Baby-Sitting

Fiche Parents



Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Email :

(attention à la lisibilité de votre adresse Email)

Tél fixe : Tél portable :

Nombre et âges des enfants :

Frais d'inscriptions réglés (2 euros) : OUI NON

Besoin de gardes :

Période scolaire : OUI NON Si oui jours et horaires :

Vacances scolaires : OUI NON Si oui jours et horaires :

Autres besoins à préciser :

Etes-vous prêt à aller chercher et ramener le (la) Baby-sitter : OUI NON

Votre inscription est valable un an (de date à date), pour augmenter vos chances et garantir aux Baby-sitters des informations actualisées, merci de tenir à jour cette fiche par email (jeunesse@csc-loiredivatte.asso.fr), téléphone : 02.40.36.87.76, ou en passant au centre.

Date d'inscription : .. / .. /

Signature :

Cadre réservé au PIJ Mise à jour le : Mise à jour le :
N° : ... Mise à jour le : Mise à jour le :

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent par simple demande à : Centre socioculturel Loire-Divatte, 2 route Félix Praud 44450 Saint Julien de Concelles.



LES PARENTS

Leurs Rôles :

Les parents qui souhaitent bénéficier du service Baby-sitting doivent s'acquitter des frais d'inscriptions annuels de 2 euros. Ils ont alors accès à la liste des baby-sitters recensés par le Point Information Jeunesse.

Leurs engagements :

- Déterminer au préalable et conjointement avec le ou la baby-sitter, toutes les modalités de la garde (arrivée, horaires, prestation, tarifs, retour...).
- Essayer de mettre en place un premier contact avant la garde (important pour l'enfant).
- Respecter les horaires définis ou à prévenir en cas de modification 48 heures avant le début de la garde.
- Respecter la légalité au regard du droit du travail (infos disponible au PIJ)
- Fournir les numéros de téléphone nécessaires à la garde et à la sécurité du ou des enfants.
- Prévoir un lieu de couchage et petit déjeuner en cas de garde de nuit.
- Fournir le repas si le ou la baby-sitter est présent(e) au moment du déjeuner et/ou dîner.
- Respecter la convention collective de salariés du particulier employeur (www.fepem.fr).
- Respecter la présente charte.

Je soussigné, Mme, M.reconnait avoir pris connaissance des conditions du fonctionnement et de la charte du service Baby Sitting Loire Divatte.

Daté et signé :